



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_112-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX et Benjamin JENNESSON.

**Absents excusés :** Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 7  
Date convocation 17/11/2023

**N° délibération : 2023-23.11-112**

**Objet : BUDGET PRINCIPAL 2023 – Décision modificative n°2**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modifications budgétaires à apporter au budget principal sur l'exercice 2023.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
7392221	FPIC	400,00 €	
6413	Personnel non titulaire	10 000,00 €	
741121	Dotation de solidarité rurale		10 400,00 €
DM N° 2		10 400,00 €	10 400,00 €
<b>Pour mémoire BP 2023 Fonctionnement</b>		<b>1 558 433,54 €</b>	<b>1 558 433,54 €</b>
<b>pour mémoire DM N° 1</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL section fonctionnement après DM N° 2</b>		<b>1 568 833,54 €</b>	<b>1 568 833,54 €</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
DM N° 2		0,00 €	0,00 €
<b>Pour mémoire BP 2023 Investissement</b>		<b>2 037 690,63 €</b>	<b>2 037 690,63 €</b>
<b>Pour mémoire DM N°1</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total section investissement après DM N° 2</b>		<b>2 037 690,63 €</b>	<b>2 037 690,63 €</b>

Signé électroniquement par : Mickael Delahaye  
Date : 2023/11/23  
Qualité : Maire de Commer

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications apportées au budget principal 2023

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_113-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX et Benjamin JENNESSON.

**Absents excusés :** Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 7  
Date convocation 17/11/2023

**N° délibération : 2023-23.11-113**

---

**Objet : Remise en état du cadran de l'église**

---

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remettre en état le cadran de l'horloge de l'église.

La société GOUGEON a effectué un devis pour la réalisation de ces travaux qui s'élève à 1 107.60 € TTC.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, valide le devis de la société GOUGEON pour un montant de 1 107.60 € TTC.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_114-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX et Benjamin JENNESSON.

**Absents excusés :** Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 7  
Date convocation 17/11/2023

**N° délibération : 2023-23.11-114**

---

**Objet : Validation projet micro-crèche et bornage KALIGEO**

---

Lors de la réunion de conseil municipal du 26 octobre 2023, il a été acté de vendre le terrain situé derrière les maisons de Mayenne Habitat au prix de 50 € TTC le mètre carré à la société les P'tits Babadins porteur du projet de micro-crèche.

Le maire, Mickaël DELAHAYE, présente aux membres plusieurs propositions de construction pour le projet de la micro-crèche ainsi que le devis de la société KALIGEO d'un montant de 1 194 € TTC pour le bornage du terrain. Il précise que le bornage sera à la charge de la commune.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, valide :**

- Le projet de micro-crèche sur la commune de la société les P'tits Babadins,
- La proposition de construction avec le modèle de toit en pente (non plat) et un parement de façade de type crépi ou enduit à l'image des constructions locales,
- Le devis de la société KALIGEO d'un montant de 1 194€ TTC, à la charge de la commune, pour le bornage du terrain qui recevra le projet de micro-crèche.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_115-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX et Benjamin JENNESSON.

**Absents excusés :** Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 7  
Date convocation 17/11/2023

**N° délibération : 2023-23.11-115**

---

**Objet : Coût de revient d'un élève pour l'année scolaire 2023/2024**

---

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, l'école publique Jules Verne accueille des enfants habitant hors commune.

Le conseil municipal :

Vu l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n°86-29 du 9 janvier 1986 et par l'article 11 de la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant sur la répartition des charges de fonctionnement entre les communes.

Vu le décret n°86-245 du 12 mars 1986 paru au Journal Officiel du 15 mars 1986 précisant les cas dans lesquels une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire hors de sa commune,

Considérant que notre école publique accueille des enfants domiciliés hors commune,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 les dispositions des lois et des décrets susvisés,
- DECIDE pour l'année scolaire 2023/2024 d'appliquer les coûts moyens suivants :
  - 1 472 € par élève en classe de maternelle
  - 413 € par élève en classe élémentaire.

.../...



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_115-DE



- **PRECISE** que cette décision sera applicable de droit aux communes :
  - Non dotées d'une structure d'accueil,
  - Dotées d'une structure d'accueil après accord du Maire de la commune de résidence préalable à l'inscription de l'enfant au sein de l'école publique Jules Verne,
  - Dotées de structure d'accueil pour les enfants répondant aux critères fixés par le décret 86-425 du 12 mars 1986 paru au Journal Officiel du 15 mars 1986
  
- **CHARGE** le Maire d'appliquer les dispositions de cette délibération qui sera notifiée aux communes concernées.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_116-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX et Benjamin JENNESSON.

**Absents excusés :** Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 7  
Date convocation 17/11/2023

**N° délibération : 2023-23.11-116**

---

**Objet : Convention ATC antenne ORANGE**

---

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a une convention avec la société ATC France depuis le 25 mai 2018 dans le cadre de l'occupation du domaine public par une antenne orange au lieu-dit « Le Pré Louis » à Commer.

Le maire présente la nouvelle convention proposée par la société ATC France avec une extension de site de 20 m2, une réévaluation du bail et une indexation du loyer pour prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal ayant pris connaissance des modalités de la nouvelle convention, après avoir délibéré à main levée et à l'unanimité, valide la convention proposée par la société ATC France basée à Bagneux (92) avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_117-DE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX et Benjamin JENNESSON.

**Absents excusés :** Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 7  
Date convocation 17/11/2023

**N° délibération : 2023-23.11-117**

---

**Objet : Versement subvention AFN de Commer année 2023**

---

Vu la demande de l'association AFN de Commer,

Et en application de la règle instituée par le conseil municipal,

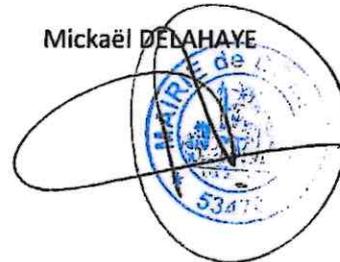
**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention à l'association AFN de Commer d'un montant de 195 €.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_118-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX et Benjamin JENNESSON.

**Absents excusés :** Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 7  
Date convocation 17/11/2023

**N° délibération : 2023-23.11-118**

---

**Objet : Participation aux frais de scolarité d'un enfant Commerois scolarisé en classe ULIS à Mayenne**

---

La maire informe les membres du conseil municipal qu'une enfant habitant Commer, [REDACTED] est scolarisée en classe ULIS pour l'année scolaire 2023/2024 à l'école Saint Anne – Saint Joseph à Mayenne.

A cet effet, la Direction de l'Union Catholique sollicite une participation d'un montant de 431€ pour les frais de scolarisation de cette enfant en classe ULIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une participation de 431 € à la Direction de l'Union Catholique dans le cadre de la scolarisation de l'enfant [REDACTED] en classe ULIS à l'école Saint Anne- Saint Joseph à Mayenne.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **23 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_119-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX et Benjamin JENNESSON.

**Absents excusés :** Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : **14**  
Conseillers présents : **13**  
Quorum : **7**  
Date convocation **17/11/2023**

**N° délibération : 2023-23.11-119**

---

**Objet : Tarif location exceptionnelle à la journée d'un local au Relais Santé**

---

La maire informe le conseil municipal que certains praticiens ont besoin d'un local occasionnellement à la journée au sein du Relais Santé. Actuellement, il n'existe pas de tarification pour la location à la journée.

Après concertation avec les élus, il est proposé un tarif de 30 € à la journée, le ménage devant être assuré par l'utilisateur.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le tarif de 30 € la journée pour des locations exceptionnelles au Relais Santé. Le ménage devant être réalisé par l'occupant après son utilisation.

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20231123-2023\_2311\_120-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Damien COUILLEAUX et Benjamin JENNESSON.

**Absents excusés :** Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 13  
Quorum : 7  
Date convocation 17/11/2023

**N° délibération : 2023-23.11-120**

---

**Objet : Revalorisation des tarifs de cantine scolaire à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

---

Aurore BIBRON, adjointe au maire en charge de la jeunesse, propose une révision des tarifs des repas de la restauration scolaire qui serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs cantine en €	Tarifs actuels		Tarifs au 01/01/2024	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Repas scolaire	4,35€	5,75€	4,45€	5,85€
Repas agents communaux	5,65€	/	5,75€	/
Repas adultes	6,85€	/	6,95€	/
Repas adultes + 70ans	5,75€	/	5,85€	/

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs proposés pour les repas du restaurant scolaire qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

